



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**Direction départementale  
des Territoires**

Service Agriculture – Forêt –  
Chasse

Unité Espace rural Forêt Chasse

**Monsieur le Maire**

**3 rue de la Chapelle**

**54110 ANTHELUPT**

Affaire suivie par : Ghislaine DOSSOU – Amandine PERRET  
Ligne directe : 03.83.91.40.76 – service : 03.83.91.40.40  
[ddt-afc-espacerural@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-afc-espacerural@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

Nancy, le 08 février 2018

**Objet : Avis CDPENAF  
Commune d'ANTHELUPT**

PJ :

Monsieur le Maire,

Après examen du projet d'urbanisme de votre commune, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), dans sa réunion du 21 décembre 2017, a rendu un **avis favorable en recommandant** de :

- retirer la notion de véhicules neufs ou usagés dans le règlement de la zone Ns,
- réduire le périmètre de la zone Nsh pour ne pas impacter la zone agricole,
- réduire la zone Nh à la propriété de l'entreprise et limiter la constructibilité à 300 m<sup>2</sup> sur l'ensemble de la zone,
- identifier les espaces forestiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président de la CDPENAF et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires adjoint,



Laurent MARCOS